15 SEPTEMBRE 2022

JDG
#RACEANDCARE

NUMÉRO 5342

Clément Troprès, Sébastien Desmontils, Raphaël Naquet, Jean de Cheffontaines et Marine Costabadie

L'ASSOCIATION, LE **PLAISIR DES COURSES** TOUT EN **SOUPLESSE** !

On le sait, dans le monde, et même en France, la multipropriété est de plus en plus répandue. Mais elle existe sous différentes formes. Il y a d'un côté les écuries de groupe où il faut créer une société et rémunérer un certain nombre de prestataires pour leurs services. De l'autre, l'association, plus souple et certainement moins coûteuse, dont les règles ont récemment évolué en France. Dimanche dernier, lors de la réunion des Arc Trials, la Fédération des propriétaires du galop a ainsi organisé une table ronde sur le thème des contrats d'association. Son président, Jean de Cheffontaines, a déclaré : *« Nous avons voulu saisir l'opportunité de cette journée de courses exceptionnelle pour mettre en avant les contrats d'association. Pourquoi ce choix ? Ces dernières années, beaucoup de communication a été faite autour des écuries de groupe, lesquelles sont des sociétés. Mais très peu sur les contrats d'association, qui, à notre sens, représentent une portée d'entrée plus rapide, moins contraignante et moins chère vers les courses. Même au meilleur niveau, les gens s'associent… car les avantages sont multiples ! Dimanche, Leopardstown accueillait les Irish Champion Stakes (Gr1). Le gagnant court pour une association… Et le deuxième aussi ! En effet* ***Luxembourg*** *(Camelot) se produit en compétition pour le compte de Westerberg, c'est-à-dire Georg von Opel, John Magnier, Mickael Tabor et Derrick Smith… Le deuxième,* ***Onesto*** *(Frankel), fait briller l'association entre Gérard Augustin-Normand, Jean-Étienne Dubois, l'écurie Hunter Valley, le haras d'Étreham, l'écurie Billon, l'écurie Elag, Fabrice Chappet et Hubert Guy… Cette année, France Galop a fait évoluer ses règles. Il est donc possible de regrouper plusieurs contrats d'association sous un même nom, avec une casaque commune. Cela multiplie considérablement les possibilités. »*

Une question de confiance et des vertus éducatives

Au mois de mars, nous avons mené une étude portant sur plus de 70 propriétaires au galop. Dans notre échantillon, le plus courant des facteurs de recrutement – soit 32 % des cas – était la rencontre avec une personne introduite dans le milieu mais n'étant ni un entraîneur, ni un courtier, ni une institution. Cela peut être un éleveur, un propriétaire, un vétérinaire… Dans tous les cas, la présence d'un prescripteur dans le cercle familial, amical ou professionnel – un individu que l'on connaît bien et en qui on a confiance – semblait déterminante. C'est tout le sens des contrats d'association : ils représentent une bonne manière, pour un éleveur ou un propriétaire, de faire découvrir le galop avec une certaine sécurité à une personne qui manifeste de l'intérêt pour le sport hippique. Celui qui a l'expérience accompagne le néophyte dans les choix des acteurs (courtiers, entraîneurs…) et il partage les risques avec lui.

Soulignons enfin que parmi les pays qui importent le plus de chevaux à l'entraînement en provenance de France, c'est très souvent la multipropriété qui permet d'acheter et de sécuriser la carrière des très bons galopeurs… C'est notamment le cas de l'Australie et des États-Unis. Quand on parle de compétitivité !

L'entourage de Mangoustine après la victoire dans la Poule

Le rêve de courir à haut niveau

Parmi les intervenants – en présentiel ou en vidéo – qui ont partagé leur expérience du contrat d'association, il y a notamment eu Clément Troprès (président délégué d'Infinity Nine Horses) et Mikel Delzangles, qui ont raconté l'histoire de **Mangoustine** (Dark Angel). L'entraîneur est par ailleurs revenu sur celle de **Makfi** (Dubawi). Guillaume de Saint-Seine a narré la magnifique odyssée hippique de **The Right Man** (Lope de Vega), ainsi que celle de **Penny's Picnic** (Kheleyf)… Enfin Sébastien Desmontils nous a remémoré le parcours de la bonne **Azaelia** (Turtle Bowl). Jean de Cheffontaines a dévoilé l'histoire peu connue du gagnant de Gr1 **Red Dubawi** (Dubawi).

Tous ont souligné l'importance de s'associer avec des gens en qui on a confiance. Et avec lesquels on partage les mêmes objectifs. Tous ont aussi mis en avant les vertus éducatives du contrat d'association. Les membres expérimentés sont les meilleurs guides, les meilleurs formateurs pour les nouveaux venus…

Comment ça fonctionne

Raphaël Naquet, de la Direction du développement international de France Galop, a expliqué : « Le contrat d'association a beaucoup évolué, passant de 7 à 10 associés. Puis à 20 désormais. La nouveauté de cette année est la possibilité de rassembler plusieurs contrats sous une même casaque et sous même nom. Contrairement aux écuries de groupe, il n'y a pas besoin de créer une structure juridique et c'est un grand atout. » *La question d'ouvrir l'association à plus de 20 personnes a été soulevée en fin de réunion. Raphaël Naquet a poursuivi :* « L'association, c'est aussi l'occasion d'échanger avec des passionnés, de faire fonctionner son réseau professionnel tout en vivant son amour des courses. L'intérêt est aussi la dilution des risques. On a plus de chance de tirer son épingle du jeu en ayant quatre parts de 25 % qu'avec un seul cheval. Par ailleurs, on court plus régulièrement ! La répartition des gains se fait automatiquement, selon le pourcentage de chaque propriétaire, sur le compte France Galop. L'ensemble est très simple.

La demande d'agrément en tant qu'associé se fait en ligne sur le site de France Galop. Il faut choisir un associé dirigeant disposant d'un agrément "couleur" et ayant au minimum 10 % du cheval. Les frais de dossier et le déposit de la demande d'agrément en tant qu'associé est de 474 €. Contre 1.474 € pour l'agrément "couleur". Enfin 80 % des dossiers sont traités en moins d'un mois… »

UNE QUESTION DE CONFIANCE ET DES VERTUS ÉDUCATIVES

Un contrat qui protège… et qui est de plus en plus courant

Jean de Cheffontaines a précisé : « Le contrat d'association est lié à un seul cheval. Il y a donc autant de contrats que de chevaux que le propriétaire fait courir. Et sa force, c'est de clarifier les règles dès le départ. Or, si plus tard, un problème avec le cheval se présente ou si l'opportunité de vendre voit le jour… c'est très utile ! Il est donc important de se mettre d'accord sur un certain nombre de points avant les débuts du cheval : quelle discipline ? Accepterons-nous de courir et de vendre à réclamer un jour ? L'un des copropriétaires pourra-t-il mettre un bulletin ? Une fois le contrat établi, on peut souhaiter le meilleur au cheval et ses copropriétaires. » *Concernant les questions fiscales, Jean de Cheffontaines détaille :* « L'intérêt du contrat d'association, c'est aussi la transparence fiscale. Chacun peut conserver son statut fiscal. Par ailleurs, ledit contrat s'arrête quand le cheval est vendu. À l'inverse, l'écurie de groupe se poursuit durant la durée prévue au départ, avec les coûts associés, même après une vente… » *Raphaël Naquet poursuit :* « Nous sommes passés, en France, de 2.200 contrats d'association en 2014 à 3.214 en 2022. C'est une augmentation de 41 %. Parmi ces contrats, 1.371, soit 55,5 %, comptent deux personnes. De même, 39 % (966 contrats) concernent trois à cinq associés, 5,3 % 6 à 10 personnes (131 contrats), et enfin 0,2 % plus de 10 personnes (4 contrats)… Sur la même période, le nombre de *syndicates* irlandais est passé de 593 en 2014 à 998 en 2021. »

Le recrutement de nouveaux propriétaires, la responsabilité de tous

Au lendemain de l'événement, Jean de Cheffontaines nous a dit : « Nous avons voulu, avec cet exercice de pédagogie, mélanger des propriétaires confirmés avec des nouveaux venus dans notre univers. C'est-à-dire créer du lien social, des vocations… et nous avons de bons retours. Il y avait des personnes venues des sports équestres, comme la famille Bost ou Gérard Brescon. Mais également des gens qui s'étaient déplacés d'Irlande, de Suisse, des Pays-Bas… Les retours sur cet événement sont bons. Chaque fois que l'on sort de l'entre-soi, la filière est gagnante. C'est aussi à nous, acteurs du galop, de faire naître des vocations autour de nous. Pour une personne qui a l'intention de se lancer, pouvoir parler directement avec des propriétaires expérimentés, cela a beaucoup de valeur. Et pour ses premiers pas au galop, l'association représente vraiment la formule idéale, entre souplesse, pédagogie et dilution des risques. »

Un bonheur partagé avec la victoire de Gr1 de The Righ Man à Meydan !

© Dubai racing club